



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

**1<sup>er</sup> Décembre 2021 - 18H30**

-----

**Compte-rendu de la séance**

Date de la convocation : 23 novembre 2021
---

Date de la séance : 1 <sup>er</sup> décembre 2021
---

Nombre de conseillers municipaux : 29
---------------------------------------

Nombre de présents : 24
-------------------------

Absents avec procuration : 5
------------------------------

Absent : 0
------------

Présents : M. Guy GORBINET, Maire, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Marc CUSSAC, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD, Adjoint, M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Christine NOURRISSON (Conseillère Déléguée), M. Eric CHEVALEYRE, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, M. Pierre-Olivier VERNET, Mme Charlotte VALLADIER, Mme Justine IMBERT, M. Adrien LEONE, M. Marius FOURNET, Mme Véronique FAUCHER, M. Vincent MIOLANE, Mme Aurélie PASCAL, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.
---

<b>Absents avec procuration :</b>
-----------------------------------

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Corinne ROMEUF à M. Serge BATISSE,</li><li>- M. Marc REYROLLE à Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE,</li><li>- Mme Yvette BOUDESSEUL à Mme Véronique FAUCHER,</li><li>- M. David BOST à Mme Véronique FAUCHER,</li><li>- M. Philippe PINTON à M. Vincent MIOLANE.</li></ul> |
|--|

<b>Secrétaire de séance : M. André FOUGERE.</b>
---

<b>N°21/12/01/001</b>
-----------------------

<b>OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA COMMUNE D'AMBERT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS-FOREZ DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ABATTOIR</b>
--

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Communauté de commune Ambert Livradois Forez sera compétente pour exercer la mission de gestion de l'abattoir située à Ambert. Une régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière sera chargée de l'exploitation du service public à caractère industriel et commercial que constitue la gestion des abattoirs et l'atelier de découpe. En vertu des articles L2221-1 et R 221.1 du CGCT, pour gérer la régie intercommunale de l'abattoir, le service public à caractère industriel et commercial nécessite la création d'un budget annexe spécifique.

Le protocole d'accord a pour objet de régler les relations entre la commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois Forez durant la phase de réflexion nécessaire au choix entre réhabilitation de l'existant ou de construction d'un abattoir neuf.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, par vingt-sept voix pour, une voix contre (Michel BEAULATON) et Christine SAUVADE ne prenant pas part au vote, décide :

- D'approuver le protocole d'accord annexé établi entre la commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition et de le charger de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**N°21/12/01/002**

**OBJET : MOTION CENTRE HOSPITALIER**

Monsieur le Maire expose :

Tout d'abord, le Conseil municipal d'Ambert tient à saluer l'exceptionnelle mobilisation de la population, des personnels soignants et de leurs syndicats, des collectifs et associations (DEHBA, CDDSP), des élus du territoire, qui a permis la réouverture rapide des services d'urgences de l'hôpital d'Ambert. Des milliers de personnes dans les cortèges, de multiples interventions des élus, une réunion publique avec plusieurs centaines de participants : tout cela a concouru à ce succès.

L'Agence Régionale de Santé débloque en urgence un million d'euros, la Région s'engage à accompagner financièrement les projets bâtimentaires de l'hôpital pour l'accueil des médecins, et le CHU met à disposition des médecins urgentistes.

Nous nous félicitons de ces décisions.

La situation de l'hôpital reste cependant fragile et structurellement préoccupante. Il faut rapidement finaliser le projet médical de l'établissement.

Nous avons vu en quelques décennies se dégrader la situation : fermeture de la maternité en 2006, fermeture du bloc opératoire la nuit, les week-ends et les jours fériés en 2008, la fin des activités de chirurgie en hospitalisation complète en 2013 et aujourd'hui les menaces pèsent sur le SMUR et les urgences.

A ces difficultés, s'ajoutent la pénurie de médecins généralistes, en partie due au numéris clausus mis en place depuis les années 70, ainsi que le manque de personnels soignants – infirmier(e)s, aides-soignant(e)s- qui d'année en année s'aggrave.

En fait c'est l'ensemble du système de santé du Livradois-Forez qui se fragilise.

Il est indispensable de donner à l'hôpital des moyens pérennes pour lui assurer un avenir durable et serein. Cela passe par un engagement sur le long terme de l'Etat -- à travers l'ARS -- garantissant le maintien et le développement de cet établissement public en lien avec une politique efficace d'installation de médecins généralistes et de maillage du territoire en offre de soins.

Les collectivités locales sont prêtes à aller dans ce sens mais ne peuvent pas seules mettre en œuvre cette politique de santé : le rôle de l'Etat est essentiel à la réalisation de cet objectif.

Le Conseil municipal demande donc à l'Etat de travailler à la mise en œuvre d'une telle politique en concertation avec l'ensemble des partenaires. Nous sollicitons une rencontre avec les services de l'ARS pour définir les modalités de ce travail. Il y va de l'attractivité et de l'avenir de notre territoire rural.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver la motion telle qu'énoncée ci-dessus.